

## **LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE DANS LE PROJET ET LA CAPITALISATION DE L'EXPERIENCE DU RESEDA**

(Paolo Giglio – Terre Solidali – Coordonnateur du Projet)

RESEDA (Réseau pour le Développement de l'Artisanat) est une association de structures pour le développement de la micro entreprise artisanale. Sa naissance dans les années 2000, perfectionnée avec le projet SYRENE (8 ACP NIR 056) de 2003 à 2007, est le résultat d'une histoire d'appuis au secteur de la micro entreprise qui remonte aux années 70.

Un premier appui aux artisans avait débuté en 1969 à travers des camions ateliers qui sillonnaient le Niger. Cela donna naissance, dans les années 70, aux CDARMA, ACREMA et UCOMA, sous la tutelle de la puissante UNC (Union Nationale des Coopératives). La suite, en 1985, année de mon arrivée au Niger, fut un premier projet de formation d'artisans financé par l'USAID et, en 1992, par le PNUD. L'UE finance en 1993 un projet PROFORMAR (Programme de Formation des Artisans), en 1998 un PROFORMAR 2 et en 2003 le projet SYRENE (Systèmes Ruraux et Micro entreprises). Ces projets ont permis la mise en place, après un appui direct aux artisans dans les années 90, d'un système de structure intermédiaire, le RESEDA, ayant des capacités techniques avérées mais pouvant aussi faire appel, grâce à son expérience, à des compétences externes quand cela se révèle nécessaire.

RESEDA a capitalisé cette expérience pluriannuelle qu'elle met à la disposition des intervenants.

Dans l'actuel projet, RESEDA, en tant qu'associé, est chargé de la partie du transfert de technologies, séchoirs solaires et vulgarisation du nouveau fourneau à gazéification. Certains membres du RESEDA travaillent sur les séchoirs solaires, en collaboration avec l'Université de Turin, depuis plus de dix ans.

L'intervention se doit de suivre un certain nombre de principes, pour conforter la durabilité, l'efficacité, l'efficience et la pérennisation :

- a) Agir de manière à ce qu'aucune activité traditionnelle qui est l'apanage des femmes ne doit passer en gestion aux hommes lors de sa modernisation technologique.
- b) Donner une priorité aux actions en faveur des structures et actions qui vont avoir un impact immédiat sur l'amélioration de l'environnement écologique, la restauration des écosystèmes et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et périurbaines.
- c) Adapter l'action de manière à ce que le bénéficiaire devienne le sujet et non l'objet de l'action. Faire donc participer pleinement les structures à la mise en place des actions envisagées. Eviter de préparer des schémas préconçus d'action. Chaque structure ou groupement, pour petit qu'il soit, a son histoire qui doit être pris comme une réalité individuelle.
- d) Au niveau de la formation, il est important que la formation devienne rapidement la transmission du "savoir-faire" et non du "faire savoir". Privilégier donc la formation sur le tas avec des échanges entre artisans et structures.
- e) Soutenir le désengagement de l'Etat dans le secteur de la production, tout en lui garantissant le rôle de législateur, de coordination et de contrôle en la matière. Appuyer donc les d'associations, coopératives, etc. et travailler en collaboration /coordination avec les élus.
- f) Porter un maximum d'attention au fait que, presque toujours, les technologies demandent un test en situation réelle avant de pouvoir être vulgarisées en milieu rural et fabriquées en série par des ateliers artisanaux.
- g) S'assurer de la rentabilité économique d'une action proposée ou de son utilité publique (environnement, santé etc.) en cas de subvention. Commencer par des actions de démonstration pour tester l'approche.
- h) Mettre au point un système de publications techniques adapté et compréhensible par les structures locales. Pas des dossiers et des dessins techniques mais croquis et photos pour obtenir un produit "visuel" qui permet de reproduire un objet sans l'avoir devant soi et sans avoir des connaissances en dessin technique.